

Mairie de VIEUX	<u>SEANCE DU 8 JUILLET 2014</u>	<u>ORDRE DU JOUR :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de la population 2015 - Voirie communale - Associations - commissions

Présents : Lionel BOUDGHENE, Matthieu CASTAN, Mathieu DAUPLEIX, Rose-Marie KURGOUALE , Guy LEGROS, Fanny LACASSAGNE, François MAURY, Annick PIEUX, Koosje SNOEK,

Représentés : Gaetan GÖBBELS, représenté par Mathieu DAUPLEIX

Secrétaire de séance : Marie ARTIGUES

L'an deux mille quatorze, le 8 juillet 2014 à 20h30,

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 2 juillet 2014, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT (article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

I. Recensement de la population 2015

Par délibération, le Conseil Municipal nomme en qualité d'agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2015 par 9 votes pour et une abstention Rose-Marie KURGOUALE et en qualité d'agent coordonnateur de la commune de l'enquête de recensement pour l'année 2015 à l'unanimité Annick PIEUX. Elles seront soumises aux obligations légales et réglementaires des agents recenseurs et coordonnateurs.

II. Voirie communale

1. L'adhésion au groupement de communes entre pour la réalisation de travaux.

Ce groupement concerne les travaux effectués par la communauté de communes hors projets intercommunaux. L'intérêt de ce groupement est d'obtenir des prix plus compétitifs pour l'achat des matières premières.

Le Conseil Municipal , par délibération , décide à l'unanimité que la commune adhère au groupement.

2. Travaux sur les routes communales

Sont concernés par ces travaux sous la supervision de M.Audard de la communauté de commune :

- La V6, dont le financement proviendra d'une enveloppe supplémentaire et ne sera donc pas à la charge de la Mairie.

- Les routes de Couderc, de la Côte Vielle et de la Sesquièrre basse, pour combler les nids de poule. M. Audard chiffrera le montant des travaux et il sera voté à ce moment-là si la dépense sera effectuée.

- Le chemin rural de Peyrols : l'élargissement de la voie côté gauche est préconisé.

Le vote sur cette dépense aura lieu une fois le devis reçu.

- Par délibération, à la demande de Véolia, le Conseil Municipal décide par 8 votes pour et 2 abstentions que les travaux de réfection du virage qui relie le chemin communal de la station de pompage au chemin privé appartenant à M. et Mme Snoek, seront réalisés.

3. Associations

1. Gratuité de la salle des fêtes pour les associations de Vieux

Par délibération, le Conseil municipal confirme la gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes pour toutes les associations qui ont leur siège social à Vieux, par 8 votes pour et 2 abstentions.

2. Répartition de la subvention accordée aux associations participant à l'animation du village

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité une répartition égale de la subvention de 900 € accordée aux associations participant à l'animation du village, Sport et Partage, La Peyro Lebedo, le Comité des fêtes., soit 300 € pour chacune des associations.

3. Montant de la location de la salle des fêtes pour l'association Les 1001 danses.

Ne trouvant pas de salle, cette association de danse de Cahuzac souhaiterait donner ses cours de zumba à la salle des fêtes de Vieux.

Le Conseil Municipal, par délibération, décide à l'unanimité que la mairie louera la salle des fêtes à cette association pour un montant de 6€ par séance.

Il sera stipulé dans la convention que les cours devront se dérouler dans le respect des voisins.

4. Commissions.

Un dossier de plan de sauvegarde, dont le but est de prévenir les risques, doit être réalisé par la Mairie et remis à la Préfecture d'ici fin septembre.

A cette fin, une commission est créée, dont les membres seront Guy LEGROS et Annick PIEUX.

La séance est levée à 22h30